

F.S.U. ARDENNES

Enseignement
Éducation
Recherche
Culture
Formation
Insertion

Bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire des Ardennes - trimestriel - 1 euro - N°ISSN : 1264-9783 - N°CPPAP : 0113 S 07672
Directeur de la publication : Didier Janin - Imprimé par nos soins

Numéro 17

Bulletin envoyé grâce au fichier informatique de la FSU, conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant en vous adressant à la section départementale FSU-08

FSU Ardennes 48 rue Victor Hugo 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Téléphone : 03 24 33 14 14 Fax : 03 24 37 65 74 Mail : fsu08@fsu.fr

Poursuivre en septembre

Alors que l'année scolaire 2008-2009 n'est pas encore terminée, il y a toutes les raisons d'être inquiets pour la prochaine rentrée. En effet, bien que la situation économique et sociale ne cesse de se dégrader, le Président de la République et le Gouvernement refusent d'entendre la souffrance toujours plus importante de millions de salariés victimes d'une crise dont ils ne sont en aucun cas responsables.

Pire même, le Président de la République et le Gouvernement sont bien décidés, avec la complicité du patronat, à poursuivre et amplifier le rythme des réformes néo-libérales.

Ainsi, après la suppression de 22 000 postes de fonctionnaires en 2008, de 30 000 en 2009, il est prévu d'en supprimer encore plus en 2010, à savoir 34 000 postes.

Une fois de plus, c'est l'Éducation Nationale qui sera la plus ponctionnée avec 17 000 suppressions de postes prévues à la rentrée 2010.

Autre exemple, l'Hôpital qui sera également largement concerné avec la mise en place de la réforme dont le premier objectif n'est plus d'apporter des soins aux patients, mais de faire des économies sur le dos des malades.

Le Président de la République et le Gouvernement poursuivent ainsi leur politique de liquidation des services publics. Leur choix est simple : le bouclier fiscal pour une minorité de privilégiés plutôt que le droit à l'éducation et la santé pour tous.

Pour la FSU, les services publics sont plus que jamais nécessaires à la population et gage d'égalité pour tous. C'est pourquoi elle continuera à dénoncer et combattre cette politique régressive.

Les congés d'été ne doivent pas briser la dynamique des mobilisations qui s'est construite depuis plusieurs mois. Dès septembre, il faudra débattre avec l'ensemble des personnels, construire de nouvelles actions afin de faire échec à cette politique

D'ores et déjà, la FSU 08 vous donne rendez vous le mercredi 9 septembre 2009 à 14h pour une assemblée générale.

En attendant, bonnes vacances à tous.

Didier JANIN,
Secrétaire Départemental

PRESSE

DISTRIBUÉ PAR

LA POSTE

Déposé le 2 juillet 2009
Routage 206.
Dispensé de timbrage.
Charleville-Mézières CTC

Sommaire :

- Page 1 : Édito
- Page 2 : La MGEN seule référencée / Billet d'humeur
- Page 3 : Déclaration FSU au CTPD du 23 juin 2009
- Page 4 : Une année bien remplie
- Page 5 : Une année bien remplie
- Page 6 : Expression libre
- Page 7 : Communiqués sur les suppressions de postes et la Fonction publique
- Page 8 : La réforme du recrutement des enseignants

Complémentaire santé des personnels de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports : la MGEN seule référencée !

La FSU se félicite du choix fait par le ministère de désigner la seule MGEN dans la procédure de référencement des organismes complémentaires sur le champ de l'éducation, de la culture et de la jeunesse et sports. Ce choix de la MGEN, l'opérateur historique que s'étaient donné les personnels est celui de la solidarité et de la poursuite du travail social engagé depuis de longues années. C'est aussi le choix d'une mutuelle professionnelle appuyée sur les réalités des métiers de l'éducation. Cette décision est conforme au souhait exprimé fermement et unitairement par les organisations syndicales et au premier chef la FSU, organisation majoritaire, qui en lien avec leur mutuelle, se sont mobilisés en ce sens.

En refusant aux « prédateurs » de l'assurance privée d'entrer par la grande porte au Ministère de l'Éducation Nationale* , le ministère reconnaît l'importance des valeurs de solidarité dans la société et particulièrement dans des secteurs qui doivent les porter auprès des enfants, des élèves , des jeunes. Il reconnaît aussi la qualité des prestations, les efforts faits dans la recherche et la prévention, l'aide apportée aux personnels en difficulté financière, professionnelle, familiale.

Pour la FSU, le référencement terminé, il reste beaucoup à faire afin d'améliorer la protection sociale des fonctionnaires : d'abord en menant la bataille générale avec l'ensemble des salariés pour contrer les régressions de la couverture obligatoire, ensuite en exigeant dans la Fonction publique l'amélioration des droits statutaires et l'augmentation de la subvention, aujourd'hui dérisoire (à peine une dizaine d'euros par an par agent !).

En effet, la situation des mutuelles est aujourd'hui périlleuse. La taxation (particulièrement injustifiée pour la MGEN qui redistribue 98% de ses ressources en prestations) plombe les finances de la mutuelle. La baisse des recrutements est également un facteur aggravant, qui rend plus difficile l'exercice des solidarités avec un poids toujours plus important des retraités et de nouveaux besoins à couvrir.

À quelques semaines de son Assemblée générale, c'est un signal fort pour la MGEN, qui, dans un contexte éclairci, mais toujours difficile, doit continuer à porter et développer les valeurs de l'économie sociale et solidaire.

**Rappelons que l'adhésion des personnels à une complémentaire est facultative, que le référencement permet de bénéficier des (faibles) subventions de l'employeur, mais que bien sûr, chacun reste libre de son choix.*

Humeur

Toutes les attaques du gouvernement contre le Service Public d'Éducation, de la maternelle à l'université, sont très cohérentes. Tant que nous n'aurons pas pris la réelle mesure de cette cohérence, nous répéterons les mêmes erreurs, à savoir lutter contre des mesures isolées, avec le risque de s'épuiser à réagir au rythme d'une annonce par semaine.

C'est pourquoi il est incompréhensible que sur la question de la formation des enseignants et de la mastérisation, le vote de la FSU au Comité Technique Paritaire Ministériel ne soit pas un vote en contre à tous les niveaux. Quelle image déplorable d'une fédération syndicale où chacun défend son pré carré, au mépris des mandats FSU d'ABANDON (et non bidouillage) des projets et au mépris des personnels et des étudiants qui ont mené une lutte de plusieurs semaines contre ces réformes.

On pourra toujours nous dire que les projets de décret ont évolué, que certaines propositions ont été prises en compte, il n'en reste pas moins que globalement ils s'inscrivent dans une logique de casse du Service Public d'Éducation et que nous ne pouvons nous prévaloir d'une victoire à la Pyrrhus.

Déclaration FSU

CTPD du 23 juin 2009

Le CTPD est réuni ce jour pour étudier les besoins en moyens provisoires des collèges des Ardennes. C'est un moment privilégié pour mesurer la politique de non recrutement, de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite menée par le gouvernement et son impact sur les établissements scolaires. Depuis que sont instaurées les mesures de restrictions budgétaires au sein de l'Éducation Nationale, le nombre de blocs de moyens provisoires et le nombre de compléments de service ont littéralement explosé. Le département des Ardennes est loin d'y échapper et cette année ce seront environ 140 collègues qui effectueront des compléments de service pour un total de 825 heures soit un complément de 5,7 heures par enseignant... À ce rythme, il ne restera plus beaucoup d'enseignants en poste à temps plein dans un établissement... Bientôt, les nominations s'effectueront sur des bassins de formation pour permettre d'accentuer encore la nomadisation d'un métier de plus en plus précaire... On imagine alors le haut degré « d'efficience » du système éducatif pour nos jeunes... Par ailleurs, le taux d'HSA toujours plus important d'année en année contribue lui aussi à détériorer l'emploi et à rendre l'exercice du métier plus difficile et moins performant. Cette politique dégrade considérablement les conditions de travail des enseignants et nuit gravement à la qualité d'enseignement et aux possibilités de réussite des élèves. Le gouvernement doit mesurer l'ampleur des effets néfastes de cette politique et en changer pour lancer une vaste campagne de recrutements sur la base d'un plan pluriannuel prenant en compte les besoins réels.

Les diverses informations remontées des établissements laissent entrevoir que le Rectorat de Reims et l'Inspection Académique des Ardennes aggravent une situation déjà très difficile... Comment expliquer les annonces de suppressions de postes, les « neutralisations »... en dehors de toute consultation paritaire, en dehors du CTPA, en dehors de toute procédure réglementaire... ?

Les collèges ardennais sont au bord de la rupture... et les quelque 16000 ou 17000 suppressions de postes prévues l'an prochain présagent une véritable casse. Déjà largement entamée par la libéralisation de la carte scolaire (293 demandes de dérogations à l'entrée en 6^e cette année, soit une hausse de 38% par rapport à l'an passé !) qui, sous couvert de renforcer la mixité sociale, ghettoïse et fragilise les établissements ZEP en les vidant au profit des collèges de centre ville, la prochaine étape de déstructuration passera par un remodelage des structures, une baisse des options appelées « rationalisation », une déréglementation toujours plus prononcée..., seuls moyens pour continuer à diminuer le nombre d'enseignants au mépris des élèves et de leurs apprentissages.

Par mesure d'économies à moyen terme, c'est toute une génération d'élèves qui est sacrifiée ! La FSU conteste fortement toutes ces mesures et revendique d'autres choix, une autre politique, un autre investissement pour l'Éducation Nationale, pour nos élèves, leur réussite, leur avenir...

Une année encore bien remplie !

L'année scolaire 2008/2009 touche à sa fin... Avant que chacun puisse prendre un repos amplement mérité, il est de tradition de dresser un bilan de l'année écoulée. Le moins qu'on puisse dire c'est que le gouvernement en place n'a pas chômé pour installer son projet d'une école libérale et libéralisée... De toutes parts il a ouvert des fronts, ouvert des dossiers, le principal n'étant pas de mener des réflexions sérieuses, abouties et concertées sur des projets de réforme mais de faire exploser littéralement le système éducatif à la française.

Comment caractériser cette volonté et la méthode ? Quelle école se dessine ? Dans quel but ? Que signifie une école libérale, libéralisée ?

Loin du désir de faire réussir tous les élèves, la réussite de chacun est mise en avant. C'est chaque élève en fonction de ses goûts et de ses « dons » qui construit lui-même sa réussite ; il entre dans un système de reproduction sociale désormais assumée par les décideurs. L'élève devient alors seul responsable de ses échecs comme de sa réussite. L'éducabilité de tous n'est plus une référence à l'école. La règle de tout le système est dorénavant la mise en concurrence, seule voie pensée comme possibilité d'atteindre un niveau d'excellence. Les « réformes » mettent en œuvre ce dispositif. Énumérons en quelques unes par niveau de scolarité pour illustrer le propos :

Dans un premier temps, en référence aux textes européens, le Ministère décide la mise en place du socle commun de connaissances et de compétences pour l'école obligatoire. Ce dispositif vise un seuil minimal de compétences à acquérir par l'élève qu'on pourrait résumer par un savoir lire, écrire, compter dans un corpus de savoirs utilitaristes visant à permettre une employabilité directe. Les élèves éprouvant des difficultés se retrouvant alors « enfermés » dans ces savoirs... le tri des élèves s'organise donc...

La fonction publique, rendue responsable de l'endettement de la France paie, dans le même temps un lourd tribut sur la base de l'antienne du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite. - 11200 postes dans l'éducation nationale en 2008, -13500 en 2009... -16000 en 2010. Les conséquences renforcent le tri opéré. De nombreuses options disparaissent, les classes sont surchargées, de plus en plus de précaires sont recrutés dans des missions d'accompagnement pour, soi-disant, palier les difficultés (organisées par ailleurs)... Seuls les élèves bénéficiant d'un environnement favorable sont alors en capacité d'effectuer les choix indispensables (options, orientation...) et de s'ouvrir à d'autres savoirs, d'autres connaissances et compétences...

Une fois ce système en place, il fallait renforcer la concurrence (toujours perçue comme seul moteur d'efficacité) à l'interne des établissements mais aussi entre les établissements. Le renforcement des pouvoirs des chefs d'établissements, la mise en concurrence entre les enseignants par le biais de procédures telles que celle de l'accession à la Hors Classe... participent de ce processus à l'interne. Pour renforcer la concurrence entre les établissements, le Ministère met en place la libéralisation de la carte scolaire, la Loi LRU dans le supérieur, la création de pôle d'excellence, passe des accords avec le Saint Siège l'habilitant à la délivrance de diplôme du supérieur...

Ne reste plus alors qu'un seul écueil, les enseignants et leurs organisations syndicales. Le fort sentiment d'appartenance à une corporation, le partage de valeurs collectives créent un contre pouvoir nuisant au projet et à sa mise en œuvre par les mobilisations qu'ils génèrent... Deux axes se dessinent alors. Un premier qui consiste à adopter des pratiques managériales issues du privé et qui tendent à mettre de côté les instances paritaires et à tout mettre en œuvre pour décrédibiliser l'action syndicale, les instances de contrôle paritaire... Le second axe consiste à attaquer la professionnalité et par la même occasion les IUFM, lieu où se construirait ce sentiment d'appartenance à une corporation... La réforme de la Formation des Enseignants prenant appui sur les revendications syndicales d'augmentation du niveau de formation et de revalorisation du métier s'inscrit pleinement dans cette logique.

Pourtant, le gouvernement ne peut aller aussi vite qu'il l'aurait souhaité. La mobilisation du supérieur freine les ardeurs ministérielles, les enseignants se mobilisent pour contester l'ensemble de ces choix, le ministère et les rectorats font la preuve de leur incapacité à gérer les dossiers relevant de la carrière des enseignants en dehors du paritarisme et multiplient les erreurs...

Les Assises mises en place et animées par le SNEP Académique sur le thème « une école de la réussite » ont montré que le fatalisme n'est pas de mise, que toutes et tous, nous avons des propositions, des idées pour faire évoluer le système. Nous devons tout au long de l'année qui vient continuer à contrer les mesures négatives qui vont nous être présentées et à construire des propositions pour une alternative aux réformes proposées.

En attendant, bonnes vacances à toutes et tous et rendez-vous dès septembre pour dénoncer une rentrée qui s'annonce très difficile dans les établissements.

Benoît HUBERT SNEP

RÉVOLUTIONNAIRES ?

Si l'on me demande à qui je pense quand on me parle de révolutionnaires, je réponds Spartakus, Robespierre, Lénine, Guevara ...

A un ou deux noms près, je suis sûr que vous auriez répondu comme moi.

Ignares que nous sommes ! On a tout faux !

Si l'on en croit une récente affiche UMP, il fallait répondre Péresse et Darcos !

Au fond, ce n'est pas si étonnant : le beau mot de Révolution a comme celui de Réforme été souvent galvaudé. Ne parlait-on pas en 1940 de « Révolution nationale » ? Et les soi-disant réformes actuelles ne sont-elles pas plutôt des contre-réformes et des reculs ?

Syndicalisme et politique sont deux choses différentes. Tout syndiqué a évidemment le droit de soutenir le parti de son choix. En même temps, il convient de juger les engagements et surtout les actes politiques en les confrontant aux principes qu'on a choisi de soutenir en adhérant à un syndicat.

Révolutionnaires les suppressions massives de postes, les diminutions d'horaires, la casse des rased, la baisse organisée du pouvoir d'achat... ?

Christian MARRY



Communiqué FSU concernant les 16 000 suppressions de postes

La nomination d'un nouveau ministre à l'Éducation Nationale coïncide avec l'annonce par son prédécesseur de 16000 suppressions d'emplois au Budget 2010. Cette annonce augure mal du mandat du nouveau ministre si ces suppressions étaient confirmées.

Celles-ci, d'un niveau jamais atteint, s'ajoutent aux dizaines de milliers de suppressions de ces dernières années et aux dégradations qu'elles ont engendrées et recouvrent des réalités différentes mais tout aussi graves.

La saignée continue pour les postes administratifs, mettant en cause la capacité des services à répondre aux besoins des familles, des élèves et des personnels.

Pour les enseignants les suppressions concernent les emplois de stagiaires. D'une part elles conduisent en tout état de cause à des suppressions importantes de moyens sur le terrain et d'autre part elles confirment les analyses de la FSU sur une réforme de la formation des enseignants marquée d'abord par le souci d'économies budgétaires qui se traduiront par une dégradation considérable de la formation initiale des nouveaux enseignants ainsi que de la formation continue : un pari dangereux pour une formation de qualité et pour l'avenir du système éducatif.

Par ailleurs les chiffres annoncés par le ministère mettent en évidence que l'enseignement privé aurait, pour la seconde année consécutive, des suppressions d'emplois nettement inférieures à 20% de celles du public remettant en cause l'équilibre indispensable au maintien de la « paix scolaire »

La FSU attend du nouveau ministre qu'il agisse pour que d'autres arbitrages interviennent. Elle renouvelle sa demande que soit abandonné le projet actuel sur la formation et le recrutement des enseignants, et qu'il soit procédé à une remise à plat au profit d'une tout autre réforme, ce qui exclut tout passage en force et implique la non publication des décrets et des réponses aux exigences que la FSU a formulées dans un récent courrier au précédent ministre.

Communiqué FSU concernant la disparition du secrétariat d'État à la Fonction Publique

Le remaniement ministériel a eu pour conséquence la disparition non seulement du secrétaire d'État à la Fonction Publique mais du secrétariat d'État lui-même : Éric Woerth est désormais seul en charge du Budget, des Comptes publics, de la Fonction Publique et de la réforme de l'État. Cette décision passée quasi inaperçue est une première depuis des dizaines d'années: désormais les fonctionnaires n'auront plus comme interlocuteur un ministre ou un secrétaire d'État en charge exclusive de la Fonction Publique.

Même si elle ne fait que confirmer un effacement du secrétariat d'État que chacun avait pu constater dans les faits ces derniers mois elle implique une conception dangereuse de l'organisation de l'État où les valeurs et les principes de la fonction publique ne seront plus portés par un ministre spécifique mais risquent d'être subordonnés uniquement aux choix budgétaires.

Dans une période où la Fonction publique est attaquée de toutes parts dans ses fondements mêmes, la FSU exprime sa plus vive inquiétude face à la situation ainsi créée en catimini.

LA RÉFORME DU RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS, UNE DES CLEFS DU PROJET GOUVERNEMENTAL DE RÉFORME DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION

Les propositions de Darcos / Péresse ne peuvent bien évidemment se dissocier du contexte et des différentes problématiques à l'œuvre dans les réformes structurelles qui tendent à modifier en profondeur l'architecture et les missions du service public d'éducation. Le débat sur le niveau de recrutement sorti de ce contexte a peu de sens. De même le débat sur la formation que nous voulons, les cohérences entre les différents concours ne peuvent s'examiner en dehors de notre projet d'école et de la démocratisation du système. « Pour une culture commune », les cohérences d'une véritable formation commune doivent s'imposer.

Les réponses à construire, les mobilisations à mettre en œuvre, les négociations à mener, les compromis éventuels à passer doivent l'être à l'aune de ces problématiques.

La problématique de l'emploi

Les réductions d'emplois ne sont pas conjoncturelles, elles s'inscrivent dans l'objectif affirmé du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux. Depuis 2003, 50 000 emplois ont ainsi été détruits au sein du ministère de l'éducation nationale. La réduction de la dépense publique s'appuyant sur deux objectifs : la réduction de la masse salariale à court terme (moins d'emplois statutaires, diminution des salaires...) et à long terme (baisse du niveau des pensions)....

Entre 1996 et 2009, le nombre de places aux concours du second degré a, en moyenne, diminué de 67%. Le nombre d'enseignants devant élèves a, lui, diminué de 7,5% de 2003 à 2008. Cette baisse est bien la conséquence d'une moindre offre et non d'une demande insuffisante, le taux de remplissage étant de 99,6% depuis 2006.

Le 1er degré qui a été moins concerné au début de la décennie vient de se voir à son tour frappé de plein fouet par cette orientation majeure avec la diminution d'un tiers des places aux concours.

En cinq ans, le nombre de places au concours aura baissé de 40% et le système des listes complémentaires qui permettait d'éviter le recours à la précarité pérenne va, de fait, s'arrêter.

Moins d'enseignants car moins d'effectifs ? Cette affirmation ministérielle ne correspond pas à la réalité. Le baby boom de la fin des années 90 et du début des années 2000 va produire ses effets dans le second degré à partir de 2010. Les effectifs des collèges et lycées devraient augmenter de 7% entre 2010 et 2020. Ceux du primaire devraient continuer à progresser de l'ordre de 4% d'ici 2014.

Il y aurait donc urgence à recruter plus d'enseignants. Sur la base des tendances actuelles nous pouvons pronostiquer une situation de pénurie d'enseignants... recrutés par voie statutaire c'est à dire le concours.

Il est évident que ce constat est partagé par le gouvernement et qu'il a, sauf incurie gestionnaire peu envisageable, anticipé les réponses à cette situation. Les orientations possibles à mettre en œuvre pour résoudre cette équation impossible sont assez faciles à énumérer :

- augmenter le nombre d'élèves par classe (mais cela a des limites)
- diminuer le nombre d'heures d'enseignement
- supprimer les séances de travail en demi groupes ou les personnels « surnuméraires » affectés à des missions spécifiques
- augmenter le service des enseignants
- augmenter « la part de marché » de l'enseignement privé
- faire appel à des personnels hors statut c'est à dire non recrutés par concours (les précaires et les vacataires en étant la forme actuelle), la suppression de l'année de stagiaire étant une des formes de la réduction de la dépense.

L'énumération de ces différentes pistes fournit une grille de lecture pertinente des différentes réformes, ou tentatives de réformes, avancées ces dernières années pour ne pas dire ces derniers mois.

Plus particulièrement sur la précarité : il va s'agir dans les prochaines années de recruter massivement de nouveaux personnels pour répondre aux besoins. Le recrutement de précaires, à la différence de l'existant, va changer de nature. Il va devenir un moyen essentiel et massif de recrutement hors concours. C'est dans ce cadre qu'il va faire sa réapparition dans le 1er degré.

Les reçus collés du master (reçus au master et collés au concours) seront à l'évidence le matelas dont le gouvernement a besoin pour son projet. Si « la précarité peut certes se développer sans mastérisation », le projet gouvernemental vise justement à lier intrinsèquement les deux pour contourner le concours, « ce carcan insupportable » pour la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques).

La problématique de la réforme de l'État

État régulateur mais non directement gestionnaire... cette philosophie néolibérale est synthétisée dans le rapport Silicani. Concrètement, cela se résume à une contractualisation entre l'État régulateur et des établissements publics autonomes.

Nouvelles structures, nouveaux recrutements, le concours ne devient plus le seul mode d'accès à l'emploi. Le contrat est présenté comme complémentaire aux concours.

Nouvelles structures, nouveaux recrutements, nouvelle gestion des ressources humaines. Conséquence pour les personnels : la mise en place d'un marché de l'emploi public, ce qui passe par une mise en cause du paritarisme tel qu'il est défini actuellement (fin des CAP), un pouvoir accru des responsables d'établissements autonomes, un profilage des postes et un salaire individualisé avec une part variable pouvant aller jusqu'au tiers de la rémunération.

De la loi sur la mobilité des fonctionnaires à la réforme du mouvement des personnels enseignants, en passant par la réforme de la notation pour les administratifs..., on voit se mettre en place à des rythmes divers ces grandes orientations.

La prochaine étape, c'est la réforme de la gestion des établissements dont les grandes orientations ont été avancées dans le rapport Reiss. La réforme des EPEP, pour le 1er degré, en sera une des étapes.

SNUIPP 08